



SIE SA
Espace Conseils
Rue Neuve 5
Case postale
1020 Renens
Tél. 021 631 50 00

Votre numéro de client: 207028

Page 1/4

N° de facture : 1499458

207028

Date : 29 janv. 2026

N° pt mesure : CH10229012345000000000000259803C

P.P. CH-1023 Crissier

Poste CH SA

Monsieur
Sidi Ould Ahmed
Chemin du Stand 13C
1024 Ecublens



Votre lieu de consommation:

Appartement
Route de Vallaire 149
Rez
1024 Ecublens

Vos contacts utiles

Mon Espace client en ligne : www.sie.ch

Service clients : 021 631 50 00

Nous rencontrer : Rue Neuve 5, 1020 Renens
Lundi au vendredi : 9h-18h
Samedi : 9h-13h30

Dépannage électricité: 0848 802 555

VOTRE FACTURE DE DÉCOMPTÉ

Période du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025

	Montant CHF
Energie	44.52
Acheminement régional	43.55
Acheminement national	5.76
Taxes	10.02

Montant facture CHF 103.85

Délai de paiement: 28.02.2026

Récépissé

Compte / Payable à
CH76 3100 0170 8663 5100 0
SIE SA
Chemin de la Gottrause 11
1023 Crissier
Référence
70 86630 02070 28001 49945 81008
Payable par
Sidi Ould Ahmed
Chemin du Stand 13C
1024 Ecublens

Monnaie Montant
CHF 103.85

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF 103.85

Compte / Payable à
CH76 3100 0170 8663 5100 0
SIE SA
Chemin de la Gottrause 11
1023 Crissier

Référence
70 86630 02070 28001 49945 81008

Payable par
Sidi Ould Ahmed
Chemin du Stand 13C
1024 Ecublens

ELECTRICITÉ

Période du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025

Lieu de consommation : Route de Vallaire 149 Rez 1024 Ecublens

Relevé de consommation du 30 septembre 2025 au 31 décembre 2025

				Quantité	Unité
Solo Permanent Nature					
Changement de compteur	57539	3'707	3'788	81	kWh
	75944	0	78	78	kWh
Facturable				159	kWh
Solo Permanent Nature					
Changement de compteur	57539	2'049	2'085	36	kWh
	75944	0	32	32	kWh
Facturable				68	kWh

Energie



	Quantité	Prix unitaire	Montant	% TVA
Période du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025		CHF	CHF hors TVA	
Solo Permanent Nature	159	0.1815	28.84	8.1
Solo Permanent Nature	68	0.1815	12.34	8.1
Sous-total Energie (hors TVA)			41.18	

Acheminement régional



	Quantité	Prix unitaire	Montant	% TVA
Période du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025		CHF	CHF hors TVA	
Abonnement Solo	3	6.5000	19.50	8.1
Achem. régional Permanent Solo (ST)	159	0.0916	14.56	8.1
Achem. régional Permanent Solo (ST)	68	0.0916	6.23	8.1
Sous-total Acheminement régional (hors TVA)			40.29	

Acheminement national



	Quantité	Prix unitaire	Montant	% TVA
Période du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025		CHF	CHF hors TVA	
Achem. national Permanent Solo (ST)	227	0.0157	3.57	8.1
Services système HP/HC	227	0.0055	1.24	8.1
Réserve d'électricité hivernale	227	0.0023	0.52	8.1
Sous-total Acheminement national (hors TVA)			5.33	

Taxes



	Quantité	Prix unitaire	Montant	% TVA
Période du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025		CHF	CHF hors TVA	
Taxes fédérales (art.35 LEne)	227	0.0230	5.22	8.1
Taxe cantonale (art.40 LVLEne)	227	0.0060	1.36	0.0
Emolument cantonal (art.19 LSecEI)	227	0.0002	0.05	8.1
Emolument communal (art.20 al.1 LSecEI)	227	0.0070	1.59	8.1
Taxe communale spécifique	227	0.0055	1.25	0.0
Sous-total Taxes (hors TVA)			9.47	

Total Electricité (hors TVA)
96.27
Total du décompte
103.85

DIVERS

Période du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025

TVA - DÉCOMPTÉ

		Montant
Période du 1 octobre 2025 au 31 décembre 2025	CHF	
Energie CHE-106.840.789	8.1 sur CHF 41.18	3.34
Acheminement régional CHE-106.840.789	8.1 sur CHF 40.29	3.26
Acheminement national CHE-106.840.789	8.1 sur CHF 5.33	0.43
Taxes CHE-106.840.789	8.1 sur CHF 6.86	0.55
Taxes CHE-106.840.789	0.0 sur CHF 2.61	0.00
Total TVA		7.58

En cas de changement de domicile, nous vous remercions de nous faire part de votre déménagement au plus tard 48 heures (jours ouvrables) avant la date effective, directement sur notre site internet et de nous transmettre le relevé de votre (vos) compteur(s).

Extrait de nos conditions de vente : Si le premier rappel n'est pas suivi d'effet, un deuxième rappel est adressé au client, lui accordant un délai de grâce de 5 jours et l'avisant que la fourniture d'énergie sera interrompue si ce deuxième rappel n'était pas suivi d'effet. Les frais liés à la procédure de recouvrement sont facturés unitairement à hauteur d'un montant déterminé dans les tarifs.

Comparaison consommation

